



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

2 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

3 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24



OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°4 :
BUDGET COMMUNAL 2023

Pour : 21

Contre : 3

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en son lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick Morvan, Ariel Sheps, Claire Herlin, Hervé Franel, Alexa Pelage, Stéphane Raynal, Guy Charles Humbert, Marie Solange Grillot, Alain Souedet, Fleurine Bocquillon, Sylvain Pastorello, Stéphanie Martins Viana, Christine Davoine, Jacqueline Galeazzi, José Azevedo, Annick Bazin, Agostino Muzzin, Charlène Métaut, Stéphane Le Peculier, Rodolphe Welsch, Stéphanie Chassin de Kergommeaux.

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent Perthuis
Monsieur Julien Cayzac
Madame Maria Pirka

Donne pouvoir à :

Monsieur Stéphane Raynal
Monsieur Ariel Sheps
Madame Marie Solange Grillot

Étaient absentes :

Mesdames Laure Chenu, Ghislaine Lesage et Léa Phalippoux

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N°4 : BUDGET COMMUNAL 2023

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les Décisions Modificatives (D.M.) sont des corrections apportées au Budget Primitif (B.P.). Elles permettent de tenir compte des événements de toute natures susceptibles de survenir en cours d'année ou de rectifications d'erreurs matérielles. Elles respectent le principe d'équilibre budgétaire et relève de la compétence du Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 publiée par arrêté interministériel,

VU le budget primitif communal – exercice 2023 – adopté par le Conseil Municipal,

VU l'arrêté interministériel de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics, du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT les prérequis pour passer à ce nouveau référentiel budgétaire et comptable, et notamment l'obligation d'apurer le compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits »,

CONSIDERANT que le compte 1069 est un compte non budgétaire, et que son apurement se concrétise par l'opération semi-budgétaire consistant à émettre un mandat d'ordre mixte de 46 205,44 € au débit du compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" par le crédit du compte 1069,

VU la présentation annexée à la présente délibération,

VU la commission des finances du 8 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

21 pour

3 contre

Messieurs Lepeculier Stéphane, Welsch Rodolphe et Madame Stéphanie Chassin de Kergommeaux.

APPROUVE les ajustements de crédits annexés à la présente.

AUTORISE l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2023 par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069 pour un montant de 46 205,44 €.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'apurement du compte 1069 ont été prévus sur la Décision Modificative n°3.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.



Le Maire

Mariannick MORVAN

INVESTISSEMENT

AUGMENTATION DEPENSES		NOUVELLES RECETTES	
Article	Montant TTC en €	Article	Montant TTC en €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 022,04	CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	321 490,30
13911 - Etat et établissements nationaux	585,60	2031 - Frais d'études	321 490,30
13913 - Départements	6 898,40		
139158 - Autres groupements	445,31		
13931 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	4 092,73		
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	321 490,30	CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	576 963,45
21318 - Autres bâtiments publics	3 144,00	1321 - Etat et établissements nationaux	278 200,00
2313 - Constructions	318 346,30	1322 - Régions	146 338,45
		1323 - Départements	152 425,00
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	576 963,45		
1311 - Etat et établissements nationaux	278 200,00		
1312 - Régions	146 338,45		
1313 - Départements	152 425,00		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	910 475,79	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	898 453,75

TOTAL GENERAL DEPENSES

1 023 703,79

TOTAL GENERAL RECETTES

1 023 703,79



ANNEXE DM N °04 - Délibération n° 2023 - 11 - 062

FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DEPENSES		NOUVELLES RECETTES	
Article	Montant TTC en €	Article	Montant TTC en €
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	71 122,00	CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 914,00
611 - Contrats de prestations de services	38 822,00	70311 - Concessions dans les cimetières	1 133,00
6156 - Maintenance	15 500,00	70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	5 781,00
6161 - Assurance multirisques	16 800,00		
CHAPITRE 66 - Charges financières	42 106,00	CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	44 138,00
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	3 206,00	7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	44 138,00
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	38 900,00		
		CHAPITRE 74 - Dotations, subvent° et participat°	43 444,00
		74712 - Emplois d'avenir	1 849,00
		74718 - Autres	21 412,00
		7478 - Autres organismes	20 183,00
		CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	11 900,00
		7588 - Autres produits divers de gestion courante	11 900,00
		CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	6 832,00
		6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	6 832,00
		CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 022,04
		777 - Quote-part des subventions d'investissement	12 022,04
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	113 228,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	125 250,04